

# CHARTRE ETHIQUE ACHATS ET PARTENAIRES ACHATS

## PREAMBULE

Chez Aéroports de Lyon, nous considérons que l'excellence opérationnelle et la performance durable ne peuvent être atteintes sans des relations solides, transparentes et responsables avec l'ensemble de nos partenaires commerciaux. Dans un environnement en constante mutation, marqué par des défis économiques, sociaux et environnementaux majeurs, il est de notre responsabilité de promouvoir des pratiques d'achat exemplaires, fondées sur l'éthique, le respect des droits humains et la préservation de notre planète.

La présente **Charte Éthique Achats et Partenaires Achats** incarne notre engagement à intégrer ces principes dans tous nos processus d'achat et dans nos relations avec nos Partenaires Achats (prestataires, sous-traitants<sup>1</sup>). Elle constitue un cadre de référence clair et structurant, destiné à guider nos équipes internes comme nos partenaires externes dans leurs interactions quotidiennes. Elle vise à garantir que nos activités soient menées avec **intégrité, équité, transparence et dans le respect des lois et des standards internationaux**.

En adoptant cette charte, Aéroports de Lyon affirme sa volonté de collaborer avec des Partenaires Achats partageant nos valeurs et notre vision d'un développement responsable. Ensemble, nous souhaitons bâtir une chaîne d'approvisionnement éthique, inclusive et créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

Nous invitons chacun de nos Partenaires Achats à s'engager pleinement dans cette démarche, qui constitue le socle d'une relation de confiance mutuelle et le moteur d'une réussite collective durable.

## OBJECTIFS

La présente Charte Ethique poursuit les objectifs suivants :

- **Garantir des achats responsables**, alignés avec les valeurs éthiques, sociales et environnementales de l'entreprise.
- **Sécuriser les approvisionnements** en s'appuyant sur des partenaires fiables et engagés.
- **Maîtriser les risques** liés aux achats, notamment juridiques, financiers, sociaux et environnementaux.
- **Favoriser des relations durables**, équilibrées et transparentes avec les partenaires commerciaux.
- **Contribuer activement à la performance globale** d'Aéroports de Lyon, en intégrant les enjeux de développement durable et d'éthique dans chaque décision d'achat.

---

<sup>1</sup> **Prestataire** : Titulaire du contrat ordonné par Aéroports de Lyon. Exécute directement les prestations. Le cas échéant en ayant recours à un sous-traitant.

**Sous-traitant** : Entité qui exécute une prestation définie par Aéroports de Lyon en étant contractuellement liée avec le Prestataire. \*

i.\* Exceptions RGPD/IA

Ce document ne peut être reproduit, diffusé ou modifié sans autorisation écrite d'AÉROPORTS DE LYON SA.

## CHAMP D'APPLICATION

Cette Charte Ethique s'applique à l'ensemble des achats réalisés par Aéroports de Lyon, quels que soient leur nature ou leur montant. Elle couvre :

- **Les achats de biens** : matériels, équipements, fournitures, ainsi que tous produits physiques ou immatériels.
- **Les achats de prestations de services** : études, conseils, maintenance, énergies et l'ensemble des prestations intellectuelles ou opérationnelles.
- **Les travaux et sous-traitances** : opérations de construction, de rénovation, ou toute activité confiée à des tiers dans le cadre de nos projets.

## NOS ENGAGEMENTS

La présente Charte Ethique traduit notre volonté de structurer nos pratiques autour de principes clairs et exigeants. Elle vise à garantir que chaque acte d'achat contribue à une chaîne de valeur responsable, respectueuse des droits humains, soucieuse de l'environnement et conforme aux règles de concurrence et de bonne gouvernance.

Ce document s'adresse à l'ensemble des collaborateurs d'Aéroports de Lyon impliqués dans les processus d'achat. Il constitue un cadre de référence pour orienter les décisions, sécuriser les relations contractuelles et favoriser des partenariats durables, fondés sur la confiance, l'équité et le respect mutuel.

Son application est obligatoire et doit être adaptée aux spécificités des marchés, des réglementations locales et des enjeux identifiés.

### ENGAGEMENT N°1 - SELECTION EQUITABLE ET OBJECTIVE DES PARTENAIRES ACHATS

Nous devons **consulter, évaluer et sélectionner** nos Partenaires Achats sur la base de **critères clairs, objectifs, mesurables et vérifiables**. Cela signifie que chaque décision doit être fondée sur des faits, et non sur des préférences personnelles ou des habitudes.

**Exemple** : Lors d'un appel d'offres, les critères de sélection doivent être définis à l'avance (prix, qualité, références, impact environnemental...) et appliqués de manière identique à tous les candidats.

### ENGAGEMENT N°2 - RESPECT DE LA CONFIDENTIALITE ET DE L'EQUITE

Les **propositions reçues** doivent être traitées avec **discrétion** et **neutralité**. Aucun Partenaire Achat ne doit être favorisé ou désavantagé. La **confidentialité** est une condition essentielle de la confiance, elle garantit l'intégrité des procédures, protège les intérêts des candidats et préserve la réputation d'Aéroports de Lyon en tant qu'entité exemplaire.

**Exemple** : Un collaborateur ne doit jamais discuter d'une offre reçue avec un autre candidat ou partager des informations sensibles en dehors du cadre prévu.

### ENGAGEMENT N°3 - PREVENIR LES SITUATIONS DE DEPENDANCE ECONOMIQUE

Nous devons veiller à ce qu'aucun Partenaire Achat ne devienne **économiquement dépendant** d'Aéroports de Lyon. Si une telle situation est identifiée, nous devons agir pour **préserver l'équilibre** de la relation, demander une diversification de sa clientèle au Partenaire concerné et éviter tout **abus de position dominante**.

**Exemple** : Si un Partenaire Achat réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires grâce à Aéroports de Lyon, il est essentiel de diversifier les sources ou d'accompagner ce Partenaire Achat vers d'autres marchés.

#### ENGAGEMENT N°4 - ACCOMPAGNER AVEC BIENVEILLANCE ET EXIGENCE

Nous ne nous contentons pas d'imposer des règles : nous **accompagnons** nos Partenaires Achats dans leur compréhension des exigences, et les aidons à progresser. L'achat responsable, c'est aussi **former, expliquer et soutenir**.

**Exemple** : Lorsqu'un Partenaire Achat ne respecte pas encore nos standards environnementaux, nous pouvons proposer un plan de progrès avec des étapes claires et un suivi régulier.

#### ENGAGEMENT N°5 - FAIRE VIVRE NOS VALEURS

Chaque collaborateur d'Aéroports de Lyon est un **ambassadeur** des valeurs qui fondent notre identité et notre responsabilité collective. Ces valeurs, partagées avec le Groupe VINCI, ne sont pas de simples principes affichés : elles doivent **guider nos choix, nos échanges et nos décisions** dans toutes les dimensions de notre activité, notamment dans nos pratiques d'achat.

**Exemple** : Lors de la sélection d'un Partenaire Achat, Aéroports de Lyon prend en compte des critères tels que la diversité, l'insertion professionnelle ou la réduction de l'empreinte carbone.

#### ENGAGEMENT N°6 - RESPECTER NOS ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET LEGAUX

Le **respect des délais de paiement**, des **clauses contractuelles** et des **obligations réglementaires** est non négociable. C'est une marque de **respect** envers nos Partenaires Achats et une condition de notre **crédibilité institutionnelle**.

**Exemple** : Un retard de paiement injustifié peut fragiliser une PME et nuire à la réputation d'Aéroports de Lyon. Le respect des échéances est une priorité.

#### ENGAGEMENT N°7 - PREVENIR LES CONFLITS D'INTERETS ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Nous devons éviter toute situation où nos **intérêts personnels** pourraient entrer en conflit avec ceux d'Aéroports de Lyon et du Groupe VINCI. Cela inclut les **cadeaux d'affaires, invitations, ou relations personnelles** avec des Partenaires Achats.

Nous ne devons **jamais accepter ni proposer** un avantage, même modeste, qui pourrait **influencer une décision** ou **faire naître un doute sur notre impartialité**. En cas de doute, nous devons **demandeur conseil, informer notre hiérarchie** et **agir avec transparence**. Les collaborateurs n'acceptent ni pour eux ni pour aucun tiers lié ou pour aucun membre de leur famille aucun cadeau dont la valeur



n'excéderait les usages courants (dans la limite de 65 € TTC par an et par Partenaire Achat), aucune somme d'argent, aucune invitation « de distraction » dans des circonstances pouvant apparaître inappropriées, aucun autre avantage sous quelque forme que ce soit, notamment toute forme de conseil, d'emploi ou de situation similaire.

Les signalements peuvent être effectués en toute confidentialité via la plateforme sécurisée [www.vinci-integrity.com](http://www.vinci-integrity.com) ou par courriel à l'adresse [ethics@vinci.com](mailto:ethics@vinci.com). Ces dispositifs sont accessibles à tous les collaborateurs.

**Exemple :** Refuser une invitation à un événement privé d'un Partenaire Achat en cours de consultation, même si l'intention semble amicale.

#### ENGAGEMENT N°8 - ÊTRE EXEMPLAIRE, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT

---

Nos comportements façonnent l'image d'Aéroports de Lyon. En agissant avec **loyauté, rigueur et respect**, nous contribuons à bâtir une **culture d'achat responsable**, durable et digne de confiance.

**Exemple :** Refuser toute pression, même informelle, visant à favoriser un Partenaire Achat en dehors du cadre légal et éthique.

## VOS ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ses activités, Aéroports de Lyon s'engage à promouvoir des pratiques responsables, éthiques et durables avec l'ensemble de ses partenaires. Cette Charte Éthique formalise les principes fondamentaux que tout Partenaire Achats doit respecter dans le cadre de sa collaboration avec Aéroports de Lyon.

Elle repose sur des valeurs partagées : **respect des droits humains, intégrité, sécurité, transparence, équité, et responsabilité environnementale**. Ces engagements sont essentiels pour garantir des relations commerciales fondées sur la confiance, la conformité aux réglementations en vigueur, et la contribution à un développement durable.

En acceptant cette Charte Éthique, le Partenaire Achats reconnaît avoir pris connaissance des engagements qui y figurent et s'engage à les mettre en œuvre dans ses pratiques quotidiennes, ainsi qu'à les faire respecter par ses propres partenaires achats.

### ENGAGEMENT 1 - RESPECT DES DROITS HUMAINS

Nos Partenaires Achats doivent mettre en place des **conditions de travail conformes aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail**. Cela inclut :

- L'interdiction et la prévention du travail des enfants ;
- L'interdiction et la prévention du travail forcé ;
- L'interdiction et la prévention de toute discrimination et harcèlement sur le lieu de travail.

#### Ils doivent également :

- Ne tolérer aucune forme de travail illégal ou dissimulé ;
- Veiller à la santé et à la sécurité de leurs collaborateurs, en mettant en place une politique rigoureuse de prévention des accidents du travail ;
- Respecter la liberté d'association et d'expression, et combattre toutes les formes de discrimination ;
- Veiller à ce que leur personnel soit traité avec respect et dignité, et **exiger de leurs propres partenaires achats** qu'ils fassent de même.

Par cette Charte Éthique, nos Partenaires Achats s'engagent à prendre connaissance et à respecter le [Guide des Droits Humains - VINCI](#).

**Exemple** : Mettre en place un dispositif de remontée anonyme permettant aux salariés de signaler des situations de harcèlement ou de discrimination, et s'assurer qu'aucune mesure de rétorsion ne soit prise à leur encontre.

## ENGAGEMENT 2 - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

---

Nos Partenaires Achats doivent s'engager à respecter et à mettre en œuvre les principes fondamentaux définis dans la déclaration [Santé et Sécurité au Travail - VINCI](#), notamment l'objectif partagé **du zéro accident**.

Ils doivent également promouvoir une **culture commune de la sécurité**, partager les bonnes pratiques et contribuer activement à l'amélioration continue des conditions de travail.

**Exemple :** Un Partenaire Achat organise une session de formation sécurité obligatoire avant toute intervention sur site, incluant une revue des risques spécifiques au chantier et des consignes d'urgence.

## ENGAGEMENT 3 - RESPECT DE LA CONCURRENCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

---

Nos Partenaires Achats s'engagent à adopter un **comportement loyal** dans toutes leurs relations commerciales, y compris avec leurs partenaires achats, excluant ainsi toute pratique abusive, illicite ou anticoncurrentielle. Il est notamment strictement **prohibé de proposer, solliciter, accepter ou recevoir** tout avantage indu pouvant être interprété comme un acte de corruption, de trafic d'influence ou de favoritisme.

Les signalements peuvent être effectués en toute confidentialité via la plateforme sécurisée [www.vinci-integrity.com](http://www.vinci-integrity.com) ou par courriel à l'adresse [ethics@vinci.com](mailto:ethics@vinci.com). Ces dispositifs sont accessibles à tous les collaborateurs extérieurs et occasionnels.

Par cette Charte Ethique, nos Partenaires Achats s'engagent à prendre connaissance et à respecter le [Code de Conduite Anticorruption - VINCI](#) et la [Charte Ethique et Comportements - VINCI](#).

**Exemple :** Un Partenaire Achat constate une tentative de corruption dans le cadre d'un appel d'offres et utilise la plateforme sécurisée pour en informer le Référent Alerte Éthique.

## ENGAGEMENT 4 - DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

---

En tant que Partenaire Achat, vous devez vous engager à **limiter les impacts environnementaux** de vos activités, en cohérence avec les engagements d'Aéroports de Lyon et du Groupe VINCI.

Cela implique de **préserver la biodiversité** et les **ressources naturelles**, notamment par la maîtrise de vos consommations d'eau, d'énergie et de matières premières. Vous devez également **réduire vos émissions de gaz à effet de serre**, **limiter la production de déchets** et favoriser leur valorisation ou leur élimination.

Vous vous engagez à développer et promouvoir des variantes environnementales liées à votre activité, et les proposer dans vos offres, en privilégiant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Par cette Charte Ethique, nos Partenaires Achats s'engagent à prendre connaissance et à respecter les [Lignes directrices environnementales – VINCI](#).

**Exemple :** Intégrer dans votre proposition une solution technique permettant une réduction significative de la consommation énergétique du projet, même si elle nécessite un investissement initial plus élevé.

#### ENGAGEMENT 5 - RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nos Partenaires Achats doivent **respecter strictement les droits de propriété intellectuelle** et notamment à l'ensemble des marques, noms, œuvres et représentations associés à Aéroports de Lyon et au Groupe VINCI.

En particulier, l'usage du nom « Lyon-Saint Exupéry » est encadré par une convention entre Aéroports de Lyon et la société pour l'œuvre et la mémoire d'Antoine de Saint Exupéry. Ce nom ne peut être utilisé que pour désigner l'aéroport en tant qu'établissement aéroportuaire, dans sa fonction de localisation géographique.

Toute autre utilisation — notamment à des fins commerciales — du nom « Saint Exupéry » ou « Lyon-Saint Exupéry », de ses déclinaisons, de l'image ou de la représentation de l'auteur, de son œuvre ou de ses droits dérivés, sous quelque forme ou support que ce soit, est strictement interdite.

L'attention des Partenaires Achats est attirée sur le fait que tout manquement à ces obligations engage leur responsabilité vis-à-vis des ayants droit, représentés par la société pour l'œuvre et la mémoire d'Antoine de Saint Exupéry.

**Exemple :** Ne pas utiliser le nom « Lyon-Saint Exupéry » dans une brochure commerciale ou sur un site internet pour valoriser une prestation ou un partenariat, même si celle-ci est réalisée sur le périmètre de l'aéroport.

#### ENGAGEMENT 6 - SUIVI DES ENGAGEMENTS D'AÉROPORTS DE LYON

Si un Partenaire Achat constate que les engagements présentés dans cette Charte Ethique ne sont pas respectés par les collaborateurs d'Aéroports de Lyon, il s'engage à en **informer** dans les meilleurs délais le Responsable du Service Achats d'Aéroports de Lyon.

Cette démarche de signalement doit être effectuée avec **transparence** et **responsabilité**, afin de permettre une analyse rapide et la mise en œuvre des mesures appropriées.